



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTABLISSEMENT « LE PENALTY » DE SAINT-OMER FERMÉ TEMPORAIREMENT POUR TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC

Arras, le 16 octobre 2020

Guillaume THIRARD, sous-préfet de Saint-Omer, a décidé la fermeture temporaire de l'établissement « LE PENALTY » sis 12 place du Maréchal Foch à Saint-Omer, à la suite de troubles graves à l'ordre public survenus sur la terrasse de l'établissement dans la soirée et dans la nuit du 21 au 22 juin 2020.

L'établissement "LE PENALTY" a été le théâtre de troubles graves à l'ordre public sur sa terrasse puisqu'une rixe avec violences et jets de projectiles tels que des verres, des chaises, des cannettes en verre, des tessons de bouteille, des couteaux, etc., avait nécessité l'intervention sans délai et en nombre des forces de l'ordre.

Ces troubles ont été d'une particulière gravité dans la mesure où ils ont occasionné des blessures graves à deux personnels des forces de l'ordre : un policier a été blessé au bras à la suite d'un coup de chaise provenant de la terrasse du « PENALTY » et un autre policier, toujours en arrêté de travail, a été frappé au visage avec une arme occasionnant trois dents cassées et quarante points de suture.

A la suite d'une procédure contradictoire, le sous-préfet de Saint-Omer vient de prononcer la fermeture de cet établissement pour une durée de 8 jours, du 16 au 23 octobre 2020 inclus.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)